

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal Du 27 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Lorena TUNA, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. TUNA Lorena, CHANDELIER Lionel, HAUZAY Régine, LHERMETTE KERMARREC Théo, LAMULLE KERBASTARD Sophie, HAVÉ Loïc, SAUNIER Thierry, HAMEL Hervé, BALLANDONNE Agnès, BASIRE Vanessa, MARVIN Delphine, LOUVEL Emilie, VITTECOQ Christel, ISAAC Marie-Astrid.

Etaient absents excusés : M. Nathanaël LEROUX (a donné pouvoir à M. Lionel CHANDELIER), Mme Stéphanie DELANOS (a donné pouvoir à M. Théo LHERMETTE KERMARREC), M. Yves BENNAOUAR, M. Antoine LELIEVRE, M. Florian BAUDREY.

Secrétaire de séance :

Date de convocation : 23 avril 2026

Date de publication : 04 mai 2026

Nombre de membres :

- en exercice : 19

- Présents : 14

- Votants : 16

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du 10 avril 2026
- Vote commission aménagement – Mme Vittecoq
- Vote référent forêt-bois
- Proposition CCID
- Taux de fiscalité 2026
- Budget 2026
- Tarifs salle Mille Club 2027
- Taxe fiscalité et exonération
- Tarifs Grange 2027
- Tarifs location du chapiteau 2027
- Demande de subvention Département - défibrilateur
- Cavité à lever

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2026
--

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 10 avril 2026 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Vote à l'unanimité.

2. Modification commission aménagement et projets communaux

Vu la délibération en date du 10 avril 2026 relative à la constitution des commissions municipales,

Vu la demande formulée en vue de modifier la composition de la commission « Aménagement et projets communaux »,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Modifier** la composition de la commission « Aménagement et projets communaux » comme suit :
- Lionel CHANDELIER
- Antoine LELIEVRE
- Florian BAUDREY
- Loïc HAVE
- Nathanaël LEROUX
- Thierry SAUNIER
- Christel VITTECOQ

Vote à l'unanimité.

3. Vote référent forêt-bois

La forêt et les espaces boisés représentent un enjeu important pour les territoires normands.

La Région Normandie a chargé l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie (URCOFOR Normandie) de constituer un réseau d'élus référents forêt-bois dans chaque collectivité.

Destinataire d'informations régulières tout au long du mandat et bénéficiant de conseils avisés grâce à l'accompagnement de l'URCOFOR Normandie, l'élu désigné, deviendra l'interlocuteur privilégié de la commune sur les sujets relatifs à la forêt, que la forêt soit domaniale, communale ou privée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner,

- **Mme Lorena TUNA** comme référent forêt-bois.

Vote à l'unanimité.

4. Proposition CCID

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1650,
Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de la Commission Communale des
Impôts Directs suite au renouvellement du conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : De dresser une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions prévues par la réglementation, en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Article 2 : La liste proposée comprend :

- **12 Commissaires titulaires**

- M. Lionel CHANDELIER
- M. Alain DEMAREST
- M. Hubert EUDIER
- M. Nicolas LECOUTRE
- M. Arnaud BEUZELIN
- M. Aurélien CLAEYS
- M. Jean-Jacques LEBOURG
- M. Mario FONTAINE
- Mme Catherine LOREY
- Mme Isabelle BAUDRY
- M. Didier DUMESNIL
- M. Jérôme THIEBAUT

- **12 Commissaires suppléants**

- M. Xavier DEMAILLY
- Mme Sophie PHILIPPE
- M. Vincent LELIEVRE
- Mme Sylvie ROUSSEL
- M. Jérôme TENIERE
- Mme Mélanie VAUQUELIN
- M. Hervé HAMEL
- M. Loïc HAVE
- M. Nathanaël LEROUX
- M. Thierry SAUNIER
- Mme Catherine DRAPIER
- Mme Christine LEROUX

Article 3 : Cette liste sera transmise à l'administration fiscale, qui procédera à la désignation des membres titulaires et suppléants de la commission.

Vote à l'unanimité.

5. Taux de fiscalité 2026

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote les taux actuels, comme suite pour l'année 2026 :

- Taxe Foncière (bâti) : 36,73 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 24,46 %
- Taxe d'habitation : 12,54 %

Vote à l'unanimité.

6. Budget 2026

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2026, préparé par la commission des Finances, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement à et au niveau de l'opération pour la section investissement.

La balance générale donne les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	889 494,40 €	1 360 255,20 €
Section d'investissement	1 334 243,67 €	1 334 243,67 €
Résultat total	2 223 738,07€	2 694 498,87 €

Vote : pour à l'unanimité.

Vote à l'unanimité.

7. Tarifs salle 2027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les tarifs, comme suit :

- Les tarifs de location du Mille - Club, soit, à compter du **01 janvier 2027** :

	Tarifs Habitants	Tarifs extérieurs	Associations des Hauts-de-Caux et entreprises Hors convention	Associations et entreprises extérieures
--	---------------------	----------------------	--	---

Week-end	400 €	480 €	1 ^{er} évènement /an : gratuit puis 50 % tarif habitant Hors convention	50 % sur tarif extérieur
1 journée	260 €	320 €	1 ^{er} évènement /an : gratuit puis 50 % tarif habitant Hors convention	50 % sur tarif extérieur
	Tarifs Habitants	Tarifs extérieurs	Associations des Hauts-de-Caux et entreprises Hors convention	Associations extérieures
1 journée supplémentaire	140 €	200 €	1 ^{er} évènement /an : gratuit puis 50 % tarif habitant	50 % sur tarif extérieur
Vaisselle (€/couvert)	1,50	1,50	1,50	1,50
Ménage	80 €	80 €	80 €	80 €
Réunion familiale après inhumation	Gratuit	80 €	Gratuit	80 €

Une caution de 400 € sera demandée dès la réservation de la salle.

- Que le montant total de la location sera à régler avant la remise des clés par un avis des sommes à payer qui sera adressé aux locataires.

Casse : Toute casse sera facturée au coût réel de remplacement.

Aucune location pour activité commerciale ou soirée dansante sans repas ne sera acceptée.

Les organismes extérieurs dont la commune est membre bénéficieront de la gratuité.

Vote à l'unanimité.

8. Délibération fixant le taux et les exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale
--

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2027.

- D'instituer le taux de 5% sur l'ensemble des zones du territoire communal

- D'exonérer en totalité de taxe d'aménagement les abris de jardin dont la surface est inférieure ou égale à 20m².
- D'exonérer en totalité de taxe d'aménagement les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

Vote à l'unanimité.

9. Tarifs la Grange 2027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les tarifs, comme suit :

- Les tarifs de location de la Grange, soit, à compter du **01 janvier 2027** :

	Tarifs Habitants	Tarifs extérieurs	Associations des Hauts-de-Caux et entreprises Hors convention	Associations et entreprises extérieures
Week-end	360 €	440 €	1 ^{er} évènement /an : gratuit puis 50 % tarif habitant Hors convention	50 % sur tarif extérieur
1 journée	200 €	250 €	1 ^{er} évènement /an : gratuit puis 50 % tarif habitant	50 % sur tarif extérieur
Ménage	80 €	80 €	80 €	80 €
Réunion familiale après inhumation	Gratuit	80 €	Gratuit	80 €

Une caution de 360 € sera demandée dès la réservation de la salle.

- Que le montant total de la location sera à régler avant la remise des clés par un avis des sommes à payer qui sera adressé aux locataires.

Casse : Toute casse sera facturée au coût réel de remplacement.

Les organismes extérieurs dont la commune est membre bénéficieront de la gratuité.

Vote à l'unanimité.

10. Tarifs location du Chapiteau 2027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs de location du chapiteau monté, comme suit, à compter du **01 janvier 2027** :

	Tarifs Habitants	Tarifs extérieurs (10 km max)	Associations et entreprise HDC
Week-end sans plancher	300 €	450 €	150 €
Week-end avec plancher	330 €	500 €	165 €

Une attestation d'assurance responsabilité civile sera demandée avant toute location.

Vote à l'unanimité.

11. **Tarifs location du Chapiteau 2027**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la location des chaises et des tables, comme suit :

	Tarifs Habitants	Tarifs extérieurs
Chaise	0,50 €	Forfait 50 €
table	2 €	

Vote à l'unanimité.

12. **Demande de subvention Département - défibrillateur**

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un défibrillateur pour la mairie déléguée de Veauville-lès-Baons

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le devis de l'entreprise Défibril -395 rue Albert Camus – 06700 St Laurent du Var pour un montant de 1374 € HT
- De solliciter une subvention départementale
- D'inscrire cette opération au budget primitif 2026

Vote à l'unanimité.

13. Délibération actant les études de For&Tec – Indices 81 et 139 commune déléguée de Veauville-lès-Baons
--

Vu les rapports établis par le bureau d'études For&Tec concernant les indices 81 et 139 situés sur la commune déléguée de Veauville ;

Vu l'avis émis par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) relatif à ces indices ;

Considérant les conclusions des rapports de For&Tec ;

Considérant l'avis de la DDTM ;

Après en avoir délibéré,

Décide d'acter les avis émis par For&Tec et la DDTM concernant les indices 81 et 139 situés sur la commune déléguée de Veauville.

Résultat du vote :

- Pour : 14
- Contre : 1 (Émilie Louvel)
- Abstention : 1 (Christel Vittecoq)